

REGLEMENT OFFICIEL DU TIRAGE AU SORT LIE A UNE ETUDE DE MARCHE OPINIONBAR

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER A OU REMPORTEUR CE TIRAGE AU SORT.

Veillez trouver ci-dessous le règlement officiel qui régit la façon dont se déroulera la promotion avec un tirage au sort d'une invitation à participer à une étude de marché en ligne. Cette promotion est dénommée le "tirage au sort" dans le présent règlement.

Dans le présent règlement, "nous" et "notre" renvoient à MetrixLab, le sponsor du tirage au sort. "Vous" renvoie à une personne admise à participer au tirage au sort.

1. QUELLES SONT LES DATES DE DEBUT ET DE FIN ?

La période de participation au tirage au sort prend cours le 1^{er} août 2009 et se termine le 1^{er} août 2014 ("période de participation"). Durant cette période, nous attribuons un prix chaque TRIMESTRE. Le premier tirage aura lieu le 3 novembre 2009. A partir de cette date, nous prendrons contact avec les gagnants chaque trimestre.

Pour être admises, les participations doivent être reçues durant la période de participation.

2. POUVEZ-VOUS PARTICIPER ?

Vous pouvez participer à ce tirage au sort si vous répondez aux exigences suivantes au moment de la participation :

- Vous êtes majeur dans votre pays de résidence OU vous êtes mineur dans votre pays de résidence mais vous avez demandé la permission à vos parents ou à votre tuteur légal avant de participer à ce tirage au sort.
- Vous ne faites PAS partie du personnel de MetrixLab ou du personnel de toute filiale de MetrixLab ; et
- Vous n'êtes impliqué d'aucune façon dans l'administration et/ou l'exécution de ce tirage au sort ; et

- Vous n'êtes PAS un membre de la famille proche (défini comme parent, frère ou soeur, conjoint, enfant quel que soit l'endroit où ils habitent) et vous ne résidez pas sous le même toit qu'un membre du personnel de MetrixLab, qu'un membre du personnel d'une filiale de MetrixLab ou qu'une personne impliquée dans l'administration et/ou l'exécution de ce tirage au sort.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse

<http://www.depotjeux.com>

Les personnes résidant en France peuvent visiter le site DepotJeux.com ou obtenir une copie du règlement en adressant une demande avec leurs coordonnées - nom, prénom, adresse, ville/commune, code postal, pays et numéro de téléphone (y compris les préfixes de pays/ville applicables) – par courrier électronique à helpdesk@opinionbar.com avec l'en-tête " Demande de règlement tirage au sort OpinionBar".

3. COMMENT PARTICIPER ?

Inscrivez-vous au tirage au sort

Pour vous inscrire, vous devez avoir reçu une Invitation de participation à une étude OpinionBar vous invitant à donner votre opinion dans notre étude, avoir rempli dûment et honnêtement l'étude en question et avoir laissé vos coordonnées en vous inscrivant et en confirmant votre compte à la communauté OpinionBar dans le cadre de l'étude ou avoir laissé vos nom et adresse électronique si vous ne vouliez pas vous abonner. La participation à l'étude est gratuite.

Nous déclinons toute responsabilité pour les participations que nous ne recevons pas, quelle qu'en soit la raison, ou pour les participations que nous recevons mais que nous ne pouvons déchiffrer pour quelque raison que ce soit.

Nous disqualifierons automatiquement

1. Toute participation incomplète ou illisible ; OU
2. Toute participation que nous recevons de votre part qui dépasse la limite de participation stipulée plus haut.

4. QUELS SONT LES PRIX ?

Vingt (20) gros lots : un bon de 300 points gagnants OpinionBar pouvant être consacrés à l'achat des prix figurant sur <http://www.opinionbar.com/prizes.aspx>. La

valeur commerciale totale approximative de tous les prix est de : €6000 et la valeur totale approximative d'un lot est de 300 euros. Un seul (1) prix par personne. L'organisateur prendra contact avec les gagnants par courrier électronique. Les courriers électroniques seront envoyés par winners@opinionbar.com. Dans le cas où les prix seraient indisponibles pour quelque raison que ce soit, le sponsor se réserve le droit d'attribuer un prix de remplacement de valeur égale ou supérieure.

Si vous êtes sélectionné comme gagnant potentiel :

1. Vous ne pouvez pas échanger votre prix contre de l'argent ou tout autre produit ou service ;
2. Vous ne pouvez pas désigner une autre personne comme gagnant ; Si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas accepter votre prix, nous l'attribuerons à un autre gagnant potentiel ;
3. Vous devez nous contacter avant la date d'expiration mentionnée dans le courrier électronique.
4. Vous devez nous contacter à l'adresse électronique mentionnée dans le courrier électronique.
5. Si vous acceptez un prix, vous êtes redevable des taxes en vigueur liées à l'acceptation du prix si elles existent ; et
6. Si vous êtes mineur (vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité) dans votre lieu de résidence, nous pouvons attribuer le prix à votre parent/tuteur légal en votre nom.

Sauf disposition contraire, tous les prix sont soumis à la garantie et / ou aux termes et conditions du fabricant.

5. COMMENT LES GAGNANTS SONT-ILS SELECTIONNES ET AVERTIS ?

Dans le courant de la première semaine de chaque trimestre, à l'adresse Wilhelminakade 312, 3072 AR Rotterdam, Pays-Bas, nous, ou une société agissant avec notre autorisation, procéderons à la sélection d'un (1) gagnant potentiel dans un tirage au sort parmi toutes les participations admises reçues.

Si vous êtes un gagnant potentiel, nous vous avertirons par courrier électronique sur la base des coordonnées fournies avec votre participation gagnante. Si le prix/la notification de prix que nous envoyons vous est renvoyé(e) comme impossible à remettre, ou que vous êtes inaccessible quelle qu'en soit la raison, nous pouvons attribuer le prix à un gagnant sélectionné au hasard.

En cas de litige concernant le fait de savoir qui est le gagnant potentiel, nous considérerons que le gagnant potentiel est le titulaire du compte autorisé de l'adresse électronique utilisée pour participer au tirage au sort.

Si vous êtes un gagnant potentiel, nous pouvons vous demander de signer une Déclaration d'éligibilité et de responsabilité/renonciation aux fins de publicité. Si vous êtes un gagnant potentiel et si vous êtes mineur dans votre état/province/pays de résidence, nous pouvons demander à vos parents ou à votre tuteur légal de signer tous les formulaires requis en votre nom. Si vous ne remplissez pas les formulaires requis comme demandé et/ou si vous ne renvoyez pas les formulaires requis dans les délais figurant sur le message de notification du gagnant, nous pouvons vous disqualifier et sélectionner un autre gagnant.

Pour les personnes résidant au Canada (à l'exclusion du Québec) : Si vous êtes un gagnant potentiel, vous serez invité à répondre correctement, sans aucune aide quelle qu'elle soit, mécanique ou autre, à une question de compétence mathématique limitée dans le temps qui vous sera posée par téléphone ou courrier électronique. Si vous répondez erronément à la question de test, comme nous le déterminerons à notre seule discrétion, vous serez disqualifié et, à notre gré, nous choisirons un autre gagnant parmi toutes les autres participations admises.

6. QUELLES SONT LES CHANCES DE GAGNER ?

Vos chances de gagner dépendent du nombre de participations admises que nous recevrons.

7. QUELLES AUTRES CONDITIONS ACCEPTEZ-VOUS EN PARTICIPANT A CE TIRAGE AU SORT ?

En participant à ce tirage au sort vous acceptez :

1. De vous conformer à ce règlement officiel ;
2. Dans la mesure où cela est autorisé par la loi en vigueur, de préserver et de garantir MetrixLab et ses parents respectifs, filiales, succursales, membres du personnel et agents, de toute responsabilité ou de toute blessure, perte, dommage, dégât, droit, réclamation ou action de toute nature survenant en rapport avec ce tirage au sort ou de tout prix gagné, à l'exception des résidents du Royaume-Uni et de France pour ce qui concerne les réclamations

résultant de la mort ou blessure personnelle due à une négligence de MetrixLab et pour les résidents du Royaume-Uni pour ce qui concerne les demandes dues à un acte frauduleux ou à toute autre responsabilité qui ne peuvent être exclues par la loi ;

3. Que les décisions de MetrixLab en rapport avec la mise en place et l'exécution de ce tirage au sort sont définitives; et
4. Qu'en acceptant un prix, MetrixLab puisse utiliser vos nom et lieu de résidence en ligne et sur imprimé, ou sur tout autre média, en rapport avec ce tirage au sort, sans aucun paiement ou compensation à votre égard. La déclaration d'éligibilité, utilisation, indemnisation et responsabilité / publicité fournie au gagnant potentiel (en vertu de la clause 5 ci-dessus) tient lieu de référence pour obtenir votre libre consentement quant à l'utilisation de vos nom et lieu de résidence. Dans tous les cas, l'absence d'un tel consentement ne peut empêcher le gagnant de recevoir le prix.

8. QUELLES LOIS REGISSENT LA FACON DONT CE TIRAGE AU SORT EST EXECUTE ET GERE ?

Ce tirage au sort est régi par les lois des Pays-Bas et vous acceptez la juridiction et le jugement exclusifs des tribunaux des Pays-Bas pour tout litige survenant dans le cadre du présent tirage au sort.

Pour les personnes résidant au Royaume-Uni uniquement : Les dispositions de la loi sur les contrats (Droits de tierces parties) de 1999 ne s'appliquent pas à ce contrat.

9. QUE SE PASSE-T-IL SI UN EVENEMENT INATTENDU SE PRESENTE ET QUE LE TIRAGE AU SORT NE PEUT PAS SE DEROULER COMME PREVU ?

Si une escroquerie, un virus, un bogue, un événement catastrophique ou tout autre événement imprévu ou inattendu ne pouvant être raisonnablement anticipé ou contrôlé (également appelé force majeure) influence l'équité et / ou l'intégrité de ce tirage au sort, nous nous réservons le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le tirage au sort à moins que le fait d'agir de la sorte ne soit interdit par la loi et soumis à toutes instructions écrites des autorités légales. Ce droit est réservé si l'événement est dû à une erreur humaine ou technique ou à une catastrophe naturelle. Si on ne peut trouver de solution pour restaurer l'intégrité du tirage au sort, soumis aux instructions des autorités légales, nous nous réservons le droit de sélectionner les gagnants parmi toutes les participations admises avant d'avoir à annuler, modifier ou suspendre le tirage au sort.

Si vous tentez de compromettre l'intégrité ou le déroulement légitime de ce tirage au sort par piratage, escroquerie ou fraude de TOUTE nature, nous pouvons vous réclamer un dédommagement dans toute la mesure permise par la loi. En outre, nous pouvons vous interdire toute participation ultérieure à nos promotions, donc soyez fair-play.

10. COMMENT SAVOIR QUI A GAGNE ?

Nous mettrons les noms des gagnants confirmés en ligne après chaque trimestre sur <http://www.opinionbar.com/winners.aspx>. Cette liste sera publiée durant au moins trente (30) jours.

11. QUI PARRAINE CE TIRAGE AU SORT ?

MetrixLab B.V. est le sponsor de ce tirage au sort.

MetrixLab B.V.

Wilhelminakade 312

3072 AR Rotterdam, Pays-Bas

Numéro d'identification Chambre de Commerce de Rotterdam : 24293853 0000

12. CONFIDENTIALITE

La politique de confidentialité de MetrixLab s'applique à ce tirage au sort et à toutes les informations que nous recevons dans le cadre de votre participation. Veuillez lire la politique de confidentialité sur la page de participation au tirage au sort avant d'accepter le règlement officiel et de soumettre votre participation. Veuillez noter que l'acceptation du règlement officiel implique également l'acceptation des conditions de la politique de confidentialité

(<http://www.opinionbar.com/privacy.aspx>) et des termes et conditions

(<http://www.opinionbar.com/terms.aspx>).